



Observatoire des granulats du BTP

En Limousin

Données 2012



■■■■ Rappel de la démarche

Initié en 2008 par l'UNICEM Limousin et la DREAL Limousin, la première édition de « L'observatoire des granulats et des matériaux recyclés » a vu le jour en décembre 2010, il est actualisé tous les deux ans.

Cette troisième édition est élaborée avec les données 2012 à partir de sources communiquées par l'UNICEM et d'une enquête transport réalisée par la CEL BTP.

Enquête sur le transport de granulats :
- 58 établissements interrogés
- Taux de réponse : 88 %

L'enquête transport permet en particuliers de mesurer les échanges intra-régionaux ainsi que les exportations vers les autres régions et pays. De même, les données recueillies permettent de déterminer la consommation régionale de granulats.

L'année 2013 a vu aboutir le schéma des carrières en Limousin faisant suite à un souhait du préfet de région qu'une approche coordonnée au niveau régional pour la révision des Schémas Départementaux des Carrières (SDC) de la Haute-Vienne et de la Corrèze et l'élaboration du SDC de la Creuse soit mis en œuvre sous le pilotage de la DREAL. ([Télécharger le document sur www.limousin.developpement-durable.gouv.fr](http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr))

Enfin, pour mémoire, les objectifs principaux de cet observatoire sont de recueillir et analyser les données relatives à la filière et à la quantification des besoins, ainsi que d'analyser les flux interrégionaux et d'en mesurer l'impact sur les transports.

■■■■ Les principales données économiques

En 2012, la profession des industries de carrières et matériaux représentent en Limousin 72 entreprises (105 établissements) et emploient 840 salariés directs ou indirects. Cette activité (toutes branches) a réalisé un chiffre d'affaires de 174 millions d'euros.

La branche d'activité spécifique des granulats, avec ses 54 établissements, a développé un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros environ, pour une production commercialisée de 4,06 millions de tonnes.

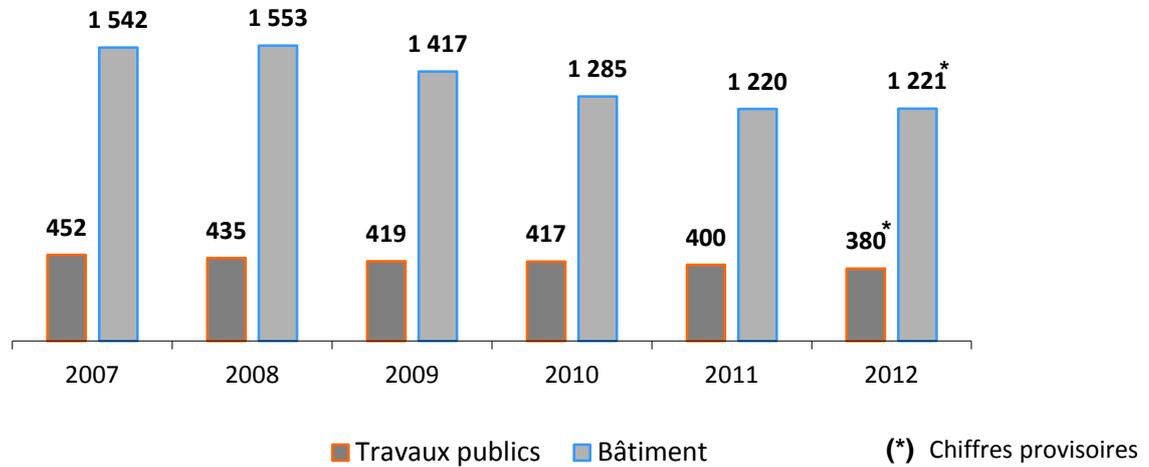
Touché depuis 2008 par la crise économique, le secteur du BTP a subi une baisse d'activité qui s'est directement répercutée sur celui des industries extractives. En 2012, la production de béton prêt à l'emploi est en baisse de 7 % par rapport à 2011 (-5,9 % au niveau national), l'extraction de granulats poursuit son repli entamé depuis 2007, -7,2 % par rapport à 2011 (-4,5 % à l'échelon national).

L'activité du BTP en Limousin à court terme ne se présente pas sous les meilleurs auspices suivant la tendance observée au niveau national.

||||| L'activité du Bâtiment et des Travaux Publics en 2012

Source : Estimations CEL BTP

Évolution du chiffres d'affaires des travaux réalisés en Limousin depuis 2007 (en millions d'euros)



Le secteur du BTP subit toujours les effets de la crise en 2012.

Les mises en chantiers de logements neufs atteignent leur niveau le plus bas depuis près de dix ans. En 2013, cette baisse se confirme avec un recul de 15 % par rapport à 2012. La situation est légèrement plus favorable pour le marché du non résidentiel neuf.

Concernant l'activité entretien-rénovation, elle suit quasiment l'évolution de la tendance nationale (-0,7 %) ; en région, on observe un recul pour le gros œuvre et une relative stabilité pour le second œuvre.

Dans les Travaux Publics, une nouvelle décroissance de la production est observée en 2012 en Limousin.

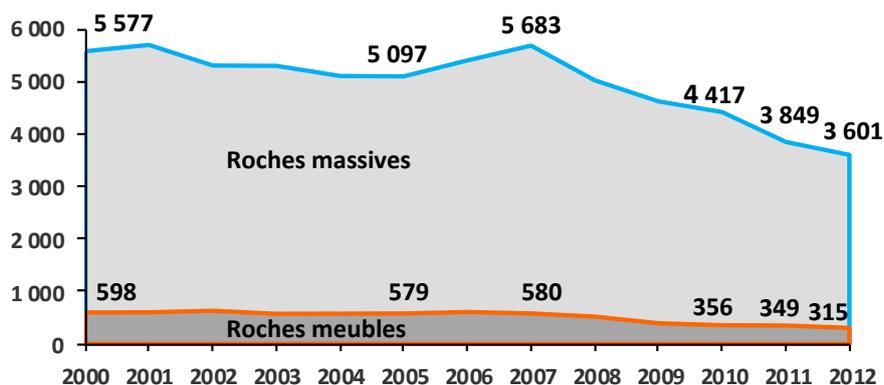
||||| La production de granulats

Source : UNICEM, Enquête annuelle

Après une période de production soutenue jusqu'en 2007 (6 263 000 tonnes), le ralentissement de l'activité du BTP a ramené la production totale de granulats en Limousin à 3 916 000 tonnes en 2012, soit une diminution de 6,7 % par rapport à 2011. En comparaison avec 2007, la baisse atteint 37,5 %.

La production limousine représente 1,1 % de la production nationale.

Évolution de la production de granulats en Limousin entre 2000 et 2012 (en milliers de tonnes)



Définitions : granulats = roches massives et meubles (hors matériaux recyclés)

- roches massives = granulats éruptifs et calcaires
- roches meubles = sables et graviers

||||| L'outil de production

Source : UNICEM, enquête CEL BTP

Du fait de la géologie de son territoire, ce sont essentiellement des roches massives qui sont extraites en région Limousin.

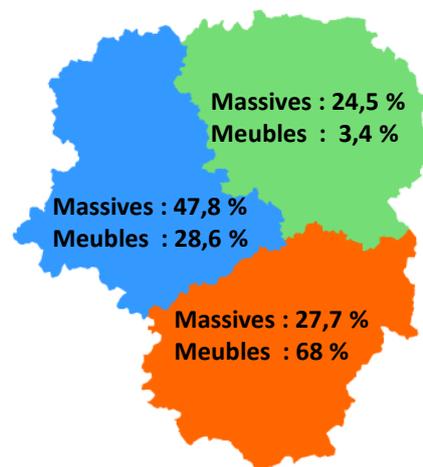
En 2012, la production de granulats, 3 916 000 tonnes, est ventilée par département comme suit :

- Corrèze : 1 213 000 tonnes
- Creuse : 893 000 tonnes
- Haute Vienne : 1 810 000 tonnes

**Granulats du BTP :
nombre d'établissements producteurs en 2012**

	Roches massives	Roches meubles	Total
Corrèze	18	5	23
Creuse	11	4	15
Haute-Vienne	15	1	16
Limousin	44	10	54

Part de la production départementale par rapport à celle de la région en 2012



||||| Le recyclage des matériaux

« Les déchets de la construction regroupent les déchets issus du bâtiment, des travaux publics (BTP), ainsi que ceux issus des ouvrages de bâtiment (démolition, réhabilitation et constructions neuves). Le secteur économique de la construction est à l'origine de la production de 254 millions de tonnes de déchets en 2008 (au niveau national), d'après une enquête exhaustive menée sur le secteur. Les déchets inertes représentent plus de 90 % des déchets de la construction, soit 239 millions de tonnes... On estime que deux tiers de ces déchets sont recyclés : ils sont utilisés comme remblais, ou une fois transformés, en granulats après concassage »

Source : SOeS (enquête sur les déchets produits par l'activité de construction en France en 2008)

En Limousin, quelques plateformes de recyclage des matériaux sont présentes. Les matériaux issus de démolition et des travaux publics sont traités par concassage et revendus pour une utilisation ultérieure dans le domaine du BTP. Ces établissements sont ouverts aux entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Toutefois, les professionnels de l'industrie des carrières soulignent la difficulté de créer des centres de concassage dans la région. D'une part, les autorisations administratives sont longues à obtenir et font souvent l'objet de recours par les associations de riverains. D'autre part, du fait d'un gisement faible et/ou complexe, il est difficile de rentabiliser de telles installations. Le décret du 31 mai 2011 créant une obligation pour les maîtres d'ouvrage de réaliser un diagnostic portant sur les déchets issus des travaux de démolition de certains bâtiments devrait faire évoluer ce marché.

Concernant la gestion des déchets inertes et des terres non polluées, dans l'attente d'un ré-emploi, ceux-ci peuvent être entreposés dans les installations de stockage des déchets inertes (ISDI). En 2013, le Limousin dispose de 28 installations réparties comme suit : 9 en Creuse, 10 en Corrèze et 9 en Haute-Vienne.

La loi Grenelle 2 a rendu les plans de prévention et de gestion des déchets du BTP obligatoires et en a confié l'élaboration aux Conseils Généraux. La Haute-Vienne est le premier département de la région à entamer cette démarche. Il est à noter qu'un outil national a été développé par le réseau des Cellules Économiques Régionales de la Construction pour répondre aux attentes des Conseils Généraux.

En outre, les orientations fixées par le schéma régional des carrières en Limousin (septembre 2013) comporte un chapitre « Accroître la mise en œuvre des matériaux de substitution et du recyclage » dont le suivi sera assuré par la DREAL et la CEL BTP.

3 sites Internet informent sur les lieux d'apport ou de traitement des déchets du BTP. Ces 3 organismes travaillent de concert pour la mise à jour de ces sites.

www.dechetsbtp-limousin.org/ (DREAL Limousin)

www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/ (FFB)

www.excedents-chantier.fntp.fr/ (FNTF)

Le transport de granulats

Sources :

Pour les échanges intra-régionaux : enquête CEL BTP (88 % de taux de réponse) et estimations UNICEM

Pour les importations : estimations UNICEM (à partir des données fournies par la base SITRAM, de données du service économique de l'UNICEM et de l'expertise d'un groupe de carriers du Limousin)

Echanges intra-régionaux de granulats (en milliers de tonnes)

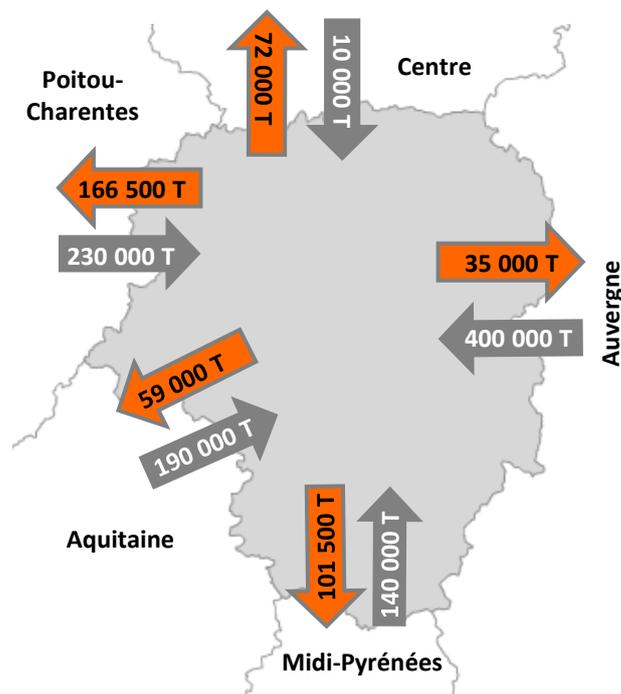
Lieux de chargement	Lieux de déchargement		
	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne
Corrèze	1 135,9	5	40,4
Creuse	23	828,8	0
Haute-Vienne	5,6	16,6	1 672,9

En 2012, les échanges interrégionaux se caractérisent par des importations de granulats (970 000 tonnes) plus importantes que les exportations (690 000 tonnes).

Les échanges entre les départements sont modestes comme l'indiquent les chiffres dans le tableau ci-dessus.

L'enquête réalisée par la CEL BTP posait aussi la question du transport via le fer, les réponses obtenues sont soumises au secret statistique mais il est observé que ce mode de transport est utilisé à la marge.

Echanges interrégionaux de granulats en 2012



Exportations vers les autres régions et Pays : 256 000 T

La consommation de granulats

Source : Estimations CEL BTP / UNICEM

Consommation régional de granulats en 2012 : 4 344 500 tonnes

soit un ratio de : 5,9 tonnes / habitant

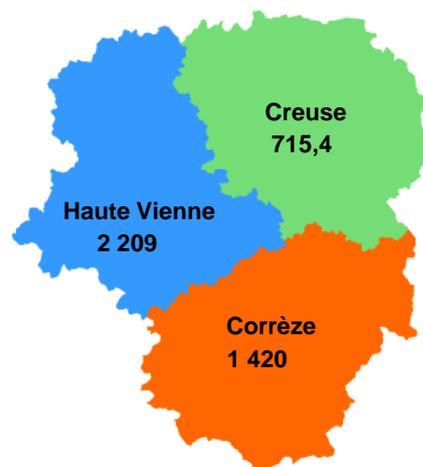
Ratio national : 5,7 tonnes / habitant

Quelques données de consommation (estimations)

(Source : MEDDTL)

1 m ³ de béton	Environ 2 tonnes
1 logement	De 100 à 300 tonnes
1 hôpital ou 1 lycée	De 20 000 à 40 000 tonnes
1 km de route	De 8 000 à 10 000 tonnes
1 tonne d'enrobé	0,95 tonne
1 km de voie ferrée	10 000 tonnes
Fondation d'une éolienne	800 tonnes

Estimation de la consommation de granulats par département en 2012 (milliers de tonnes)



Document réalisé par la Cellule Economique du Limousin BTP - 6, allée Duke Ellington - BP10009 - 87067 LIMOGES Cedex 3
Tél : 05 55 11 21 50 e-mail : cellule.eco.limousin.btp@orange.fr avec le soutien de :

